

DELIBERATION
du conseil académique de l'université de Reims-Champagne-Ardenne

Délibération n°14-2024 relative à la désignation d'un maître de conférences pour la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants

*Vu le code de l'éducation, et notamment son article R712-15,
Considérant le tirage au sort effectué le jeudi 24 octobre 2024,*

En l'absence de candidature, un tirage au sort a été effectué parmi les six maîtres de conférences hommes du conseil académique de l'université de Reims Champagne-Ardenne pour siéger au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants.

Collège maîtres de conférences :

A été tiré au sort :

Homme

- **Chadi MAALOUF (rang 2)**

Monsieur Laurent HUSSENET, membre élu, passe rang 1.

Nombre membres collège MCF ou assimilés	18
---	----

**Pour le président et par délégation
La vice-présidente du conseil académique**

le 24/10/2024



Emmanuelle LECLERCQ

Document en annexe au présent extrait : /

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : 25/10/2024

Document mis en ligne le : 25/10/2024